

Selon le rapport de l'Inspection Générale de la Justice (IGJ) établi en Mai 2022 sur le fonctionnement du Centre Pénitentiaire de Fresnes à la demande du ministre de la Justice,

« L'affectation, en grand nombre, de stagiaires ultramarins pose des difficultés d'isolement social ou à rebours de tentation communautaire et d'acculturation. Le risque de repli communautaire a été souligné par le CE (chef d'établissement), comme celui de corruption dans le face-à-face défavorable aux jeunes personnels avec celui des personnes détenues en terrain conquis du fait de leur encrage délinquantiel et de leur solidité financière »

L'UFAP UNSa Justice condamne, sans réserve, ces déclarations choquantes et stigmatisantes !

Le DAP réagira-t-il aussi promptement devant des tels propos discriminants retranscrits par l'IGJ, à l'égard des personnels originaires de l'Outre-Mer, comme il sait très bien le faire pour le contenu de communiqués syndicaux ?

Faire état d'une origine géographique, sociale ou culturelle pour justifier des dysfonctionnements d'un établissement est tout simplement consternant et scandaleux !... Cette tentative de se dédouaner de ses propres manquements et de ceux de la DAP traduit tout le mépris de l'institution !...

L'UFAP UNSa Justice partage l'indignation et la colère légitime des personnels originaires de l'Outre-Mer ! Notre organisation syndicale n'accepte pas que l'on puisse porter atteinte à la dignité des agents, quel que soit leur origine, et ternir ainsi leur image.

Si la tentation ou le repli communautaire existait, il serait le fait d'une administration bien incapable de mettre en œuvre une politique d'accueil, en son sein et digne de ce nom, des fonctionnaires ultramarins.

L'UFAP UNSa Justice dénonce, une nouvelle fois, les rapports verticaux entretenus par l'administration et la condescendance, de certains de ses représentants, envers les agents ultramarins affectés tant dans l'Hexagone que dans les établissements et services pénitentiaires d'Outre-Mer !

La Réunion, Mayotte, La Martinique, La Guadeloupe, La Guyane, la Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Saint Pierre et Miquelon sont des territoires, à part entière, de la République mais, dans les faits, considérés entièrement à part !...

L'UFAP UNSa Justice continuera à en légitimer leurs spécificités et à revendiquer l'Égalité Réelle dans la pénitentiaire comme dans le quotidien des territoires, tel que le prévoit le législateur.

« Tous les hommes ont même droits... Mais du commun lot, il en est qui ont plus de pouvoir que d'autres. Là est l'inégalité » Aimé Césaire

Le Secrétaire Général,
Emmanuel CHAMBAUD